

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
 Six mois, — . . . . . 10 » — 13 »  
 Trois mois, — . . . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service des trains de voyageurs).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 09 minutes du matin.  
 8 — 45 — —  
 9 — 02 — —  
 1 — 33 — soir,  
 — — — —  
 7 — 22 — —

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 03 minutes du matin.  
 8 — 20 — —  
 — — — —  
 12 — 38 — —  
 4 — 44 — soir,  
 10 — 30 — —  
 Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à h. s.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
 Dans les réclames . . . . . 30 —  
 Dans les faits divers . . . . . 50 —  
 Dans toute autre partie du Journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
 Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
 chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

**Chronique Politique.**

On écrit de Florence, le 28 mars :  
 Vous avez annoncé que M. Nigra avait deux millions à sa disposition pour fomenter la révolution à Paris. Voici à ce sujet des renseignements précis. MM. Sella et Visconti-Venosta, qui sont les deux têtes de ce ministère, comprennent qu'il est impossible de marcher longtemps dans la voie où ils se trouvent depuis le 20 septembre. Aussi voudraient-ils enrayer et se réconcilier avec le grand parti catholique italien. Il y a quinze jours, ils ont fait des ouvertures, dans le sens d'un arrangement, à des personnes influentes du parti catholique. M. Sella leur a fait proposer de renvoyer la Chambre actuelle, et leur a demandé leur concours pour faire arriver dans les nouvelles élections qui auraient lieu, trois cents députés catholiques. Avec cette nouvelle Chambre, M. Sella ferait déclarer Rome ville libre, et il irait peut-être même jusqu'à retirer les troupes et permettre de les remplacer par les soldats indigènes constituant l'armée du Pape.

Comme bien vous pensez, les catholiques n'ont même pas laissé achever à M. Sella l'exposé complet de ce plan ; ils lui ont déclaré qu'il pouvait dissoudre ou garder la Chambre, mais que pour eux leur formule serait : « Ne elettori, ne eletti. » Là-dessus, M. Sella s'est emporté et leur a donné à entendre que, puisqu'il ne pouvait pas s'appuyer sur les honnêtes gens, il allait s'allier aux coquins (à présent seulement ?). On a alors envoyé à M. Nigra un crédit de deux millions pour aider, par tous les moyens, la restauration des Bonaparte. Or, comme cette dynastie ne peut revenir que par des coups d'Etat, et que les coups d'Etat ont des chances de réussite dans des pays effondrés, il est permis de supposer que les insurgés de Belleville ont eu leur part dans les deux millions alloués à M. le Ministre d'Italie pour fomenter des troubles en France. Vous voyez que MM. Sella et C<sup>ie</sup> ne reculent devant rien.

Le *Moniteur prussien* publie une ordonnance impériale, en date du 27 mars, déclarant l'état de siège levé dans les départements occupés par les 8<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup>, 1<sup>re</sup> corps d'armée. Les prisonniers de guerre qui se trouvent dans ces départements resteront soumis aux lois de la guerre.

L'*Echo du Nord* écrit à la date du 28 mars :  
 « Nous apprenons que le général Fabrice, fondé de pouvoirs du gouvernement fédéral allemand, a refusé péremptoirement l'autorisation de laisser passer les gardes nationales du Nord en destination de Versailles. »

**CORRESPONDANCE DE VERSAILLES.**  
 On écrit de Versailles, le 1<sup>er</sup> avril :  
 Bien que, d'après les conventions arrêtées au moment de la signature des préliminaires de paix, les Prussiens aient absolument interdit le réarmement des remparts, les insurgés n'agissent pas moins à leur guise; il est vrai qu'ils se bornent à mettre en état de défense les côtés seuls par lesquels ils supposent qu'on les attaquera. Ce fait ne laisse pas que de mettre en éveil les sus-

ceptibilités des autorités militaires allemandes qui, d'après ce que l'on m'affirme, ont récemment adressé à ce sujet une note comminatoire au Gouvernement.

Le départ de M. Jules Favre pour Rouen a été motivé par des raisons se rattachant à cet objet. Je ne sais si le ministre des affaires étrangères parviendra à empêcher le plan de M. de Bismark d'occuper Paris, mais ce plan existe et vous allez voir par ce que je vais vous en dire qu'il a une importance extrêmement sérieuse au point de vue de ses résultats possibles.

Il paraît que frappé par l'insurrection parisienne et plein de défiance par sa nature, M. de Bismark, sans perdre un instant, a fait parvenir aux puissances étrangères une note dans laquelle il a présenté les événements de Paris comme un danger européen.

Pendant que le Gouvernement français, occupé à réunir les moyens propres à se rendre maître de l'insurrection, perdait de vue la question étrangère, le grand chancelier de la Confédération du Nord, mettant les circonstances et le temps à profit, obtenait des grandes puissances l'autorisation d'occuper préventivement et à titre de leur mandataire, non-seulement le pays actuellement placé sous son administration, mais encore Paris et tout ce qui lui paraîtrait bon de prendre.

Une fois ces négociations terminées, il en a fait connaître le résultat définitif à Versailles.

Vous comprenez quel émoi ce fait a jeté dans les régions du pouvoir. Cette notification arrivait juste au moment où M. Thiers se croyait sur le point de pouvoir agir ; il n'y avait pas à tergiverser. Aussi, après avoir pris conseil des membres du gouvernement, le chef du pouvoir exécutif s'est-il hâté d'envoyer M. Jules Favre au quartier-général prussien, pour essayer de conjurer ce nouveau danger.

**LA PROVOCATION.**

Nous touchons à l'heure suprême du dénouement. Puisse, avec l'aide de Dieu, triompher la cause du droit et de l'ordre ! Puisse la lutte être promptement terminée, afin de rendre aux honnêtes gens le repos et la sécurité, et de permettre à la France de reprendre l'œuvre de sa réorganisation, si tristement interrompue par une poignée de misérables.

Le vol, le meurtre et le pillage, voilà les moyens par lesquels ils procèdent, voilà le régime qu'ils voudraient imposer à la France sous le manteau de la République.

Dimanche, le sang a coulé abondamment ; plus abondamment encore il a été répandu lundi. Mais, il faut qu'on le sache bien : les ignobles bandits qui dominent à Paris ont pris l'initiative de la lutte fratricide. Tous les journaux qui sont à la dévotion de la Commune ont fait un appel aux armes, et comme preuve de notre dire, nous n'hésitons pas à placer sous les yeux de nos lecteurs l'article suivant, que nous découpons dans le numéro de la *Sociale* qui a paru à Paris samedi soir, veille du combat :

**« A VERSAILLES !**

- » L'heure du combat a sonné.
- » La conciliation n'est plus possible.
- » Pour la Commune qui soutient la cause de la

Révolution, les droits de l'homme et la justice, comme pour les misérables lâches qui essaient à Versailles de soulever la France contre Paris, c'est une question de vie ou de mort.

» Les deux assemblées issues du suffrage universel :

- » L'une, du suffrage universel libre,
- » L'autre, du suffrage universel marchant aux urnes entre des rangées de baïonnettes prussiennes ;
- » Ces deux assemblées ont opéré leur rupture d'une façon si décisive qu'il faut que l'une disparaisse, — anéantie par l'autre.

- » Pas d'entente possible !
- » Une seule solution :
- » La Force !...

» Le jour où une assemblée met en quarantaine une ville quelle qu'elle soit, — l'isole, — l'affame, — méconnaît tous ses droits, — même son droit de manger, — soulève contre elle le reste de la nation, — la menace de mort, — et que ces menaces sont suivies, comme à présent, d'un commencement d'exécution ;

» Ce jour-là, cette ville, séquestrée, spoliée, bloquée, n'a plus qu'une chose à faire :

» Jurer de mourir plutôt que de ne pas se venger,

» Et décréter LA MISE HORS LA LOI de l'Assemblée infâme qui voudrait la tuer.

» La mise hors la loi !

» Voilà la première mesure à prendre ! »

» Que les membres de l'Assemblée nationale soient déclarés traîtres à la patrie ;

» Qu'ils soient désignés à la vindicte de la nation et à la malédiction de la postérité ;

» Que par tous les moyens possibles on saisisse leurs personnes, et qu'on défère ces traîtres à une haute cour de justice.

» Mais une fois la mise hors la loi prononcée par les membres de la Commune contre les ci-devant députés de Versailles, il faut agir.

» Les royalistes de l'Assemblée essaient de lever des armées en province.

» Mais on sait avec quelle ardeur les départements répondent à l'appel de ces scélérats !

» Ils n'ont encore qu'une bande de sergents de ville, d'ex-gardes municipaux et de zouaves du pape ;

» Comme généraux, ils ont l'infâme Ducrot, Vinoy le bonapartiste, les catholiques Charette et Cathelineau qui se sont levés contre la Révolution en 1871 comme leurs aïeux contre celle de 1793, et qui auront le même sort aujourd'hui qu'eux il y a quatre-vingts ans.

» Le parti de l'ordre n'a pas encore rassemblé toutes ses forces, massé toutes ses ressources :

» C'est le moment de marcher et l'écraser.

» Point de pitié pour ces factieux, qui, si on les laissait faire, noieraient Paris dans le sang et le brûleraient ensuite.

» Agissez sans tarder, citoyens membres de la Commune.

» A Versailles... A Versailles...

» Vous avez tout le monde avec vous :

» Vous aurez non-seulement le peuple dont vous êtes la seule expression, — la pensée vivante — le cerveau et le cœur,

» Mais aussi la bourgeoisie et le commerce que ja loi sur les échéances et celle sur les loyers

eussent ruinés et à qui vous venez de rouvrir l'avenir, la confiance et le crédit !

» Soyez sûrs de Paris, comme Paris est sûr de vous, citoyens !

» Vous aurez avec vous vos DEUX CENT VINGT BATAILLONS de la Fédération,

» Augmentés de toutes les recrues qui vous arrivent chaque jour des bataillons réfractaires jus qu'à votre nomination, — et des soldats qui nous viennent de Versailles et qui aiment mieux combattre pour le droit que pour les hommes qui, au nom de l'ordre, non-seulement massacrent les patriotes, mais veulent encore assassiner la capitale de la Nation !

» Marchez sur Versailles !

» Votre longanimité a trop duré !

» Marchez sur Versailles !

» C'est le vœu de la garde nationale !

» Marchez sur Versailles !

» C'est le seul moyen qui reste au peuple, à la bourgeoisie et au commerce, de conserver les droits que vous leur avez rendus !

» Marchez sur Versailles !

» Investissez cette assemblée de Versailles, — bloquez cette ville infâme qui n'a pas encore eu le patriotisme de jeter à la porte cette poignée de coquins ; — cernez et affamez cette armée de mouchards et de cagots, et vengez tout à la fois la nation compromise, la patrie démembrée et trahie, et votre honneur avec le nôtre.

» A Versailles... à Versailles!... »

**L'AFFAIRE DE DIMANCHE A NEUILLY.**

On lit dans le *National* :

C'est avec une profonde douleur que nous apprenons que la lutte fratricide a été engagée au moment même où nous espérions que, devant les terribles malheurs de la guerre civile, on s'arrêterait de part et d'autre, et que ceux-là mêmes qui pouvaient avoir la prétention de mieux représenter le bon droit, sauraient faire de sages concessions pour épargner à notre malheureuse patrie, déjà tellement éprouvée, un si grand désastre que celui de la guerre civile.

Le canon a retenti ce matin : c'était le douloureux signal de la guerre civile !

Voici les tristes échos de ce malheur public :

Vers huit heures, des troupes venant de Versailles se sont avancées jusqu'à Courbevoie. Il y avait environ 4 à 5.000 hommes, composés de troupes de ligne, de gardiens à pied et à cheval.

Ces troupes avaient avec elles des mitrailleuses et des canons qui ont été placés en batteries au rond-point de Courbevoie.

Quatre ou cinq bataillons de gardes nationaux, parmi lesquels se trouvent le 155<sup>e</sup> et le 118<sup>e</sup>, étaient répandus dans Neuilly et Sablonville ; ils se sont aussitôt rassemblés, et une fusillade assez vive a été engagée.

Les bataillons, armés pour la plupart de fusils à piston, n'ont pu tenir devant les chassapots et les mitrailleuses ; ils ont dû se replier jusqu'au pont de Neuilly, qu'ils ont passé en ébauchant une barricade de ce côté.

Pendant ce temps, les obus sont tombés en grand nombre dans Neuilly, Sablonville, avenue de Longchamp, et même dans Paris.

Des gardes nationaux reviennent seuls du combat, absolument comme les militaires les jours de bataille; on se presse autour d'eux pour apprendre ce qui s'est passé.

On évalue le nombre des victimes à une cinquantaine environ, tués et blessés, du côté des gardes nationaux, qui se sont retirés alors seulement qu'ils manquaient de munitions pour leurs armes défectueuses.

La troupe de Versailles occupe la rive gauche du pont de Neuilly.

La porte Maillot est fermée. Les gardes nationaux sont aux remparts.

Deux pièces de 4 arrivent au grand galop. De nombreux bataillons montent l'avenue des Champs-Élysées.

Toutes les heures, on lève le pont d'Auteuil pour laisser passer les voitures et les piétons. La foule est nombreuse; on se raconte les événements de la matinée, et tout le monde est unanime à désirer la paix.

Nous revenons à la porte de Neuilly. L'avenue de la Grande-Armée est bien plus animée qu'une heure auparavant. De tous côtés arrivent des citoyens en armes; beaucoup d'entre eux ne portent pas l'uniforme de la garde nationale.

Nous remarquons que tout se fait sans ordre, que rien n'est organisé.

Les képis portent des numéros différents, il nous est impossible d'arriver à nous rendre compte des bataillons qui sont en marche.

Nous apercevons le pont de Courbevoie, qui est occupé par des troupes de ligne et des gendarmes. A l'aide d'une lorgnette, nous voyons distinctement les pantalons rouges.

Des canons de différents calibres arrivent, traînés au grand galop par des chevaux qui, nous dit-on, appartiennent à la Compagnie des omnibus, que la Commune a réquisitionnés. Nous constatons que plusieurs servants appartiennent à l'artillerie régulière (1).

Le *Moniteur de l'Armée* publie la note suivante, qui complète les renseignements officiels donnés récemment pour faire connaître l'emplacement des corps des différentes armes. Voici cette note :

Les régiments d'infanterie de l'ex-garde seront fondus, savoir :

Le 1<sup>er</sup> régiment des grenadiers, dans le 94<sup>e</sup> de ligne : camp de Cherbourg.

Le 2<sup>e</sup> régiment de grenadiers, dans le 97<sup>e</sup> de ligne : Quimper.

Le 3<sup>e</sup> régiment de grenadiers, dans le 100<sup>e</sup> de ligne : camp de La Rochelle.

Le 1<sup>er</sup> régiment de voltigeurs, dans le 96<sup>e</sup> de ligne : camp de Cavalaire (Var).

Le 2<sup>e</sup> régiment de voltigeurs, dans le 9<sup>e</sup> de ligne : Romans.

Le 3<sup>e</sup> régiment de voltigeurs, dans le 83<sup>e</sup> de ligne : Clermont-Ferrand.

Le 4<sup>e</sup> régiment de voltigeurs, dans le 84<sup>e</sup> de ligne : Montpellier.

Le régiment des zouaves de la garde et le 4<sup>e</sup> de zouaves de la ligne, formé à Paris, seront fondus sous le titre de 4<sup>e</sup> zouaves et envoyés en Algérie (Bone).

Les régiments de marche d'infanterie organisés à Paris serviront à former :

Les 29<sup>e</sup> et 30<sup>e</sup> de marche, le 101<sup>e</sup> de ligne à envoyer au camp de Nevers.

Les 31<sup>e</sup> et 32<sup>e</sup> de marche, le 102<sup>e</sup> de ligne à envoyer au camp de La Rochelle.

Les 33<sup>e</sup> et 34<sup>e</sup> de marche, le 103<sup>e</sup> de ligne à envoyer au camp de Saint-Omer.

Les 35<sup>e</sup> et 36 de marche, le 104<sup>e</sup> de ligne à envoyer au camp de Saint-Médard (Bordeaux).

Le 37<sup>e</sup> régiment de marche sera fondé dans le 93<sup>e</sup> de ligne à Saint-Etienne.

Le 38<sup>e</sup> régiment de marche sera fondé dans le 95<sup>e</sup> de ligne à Marseille.

Le 3<sup>e</sup> régiment de ligne sera fondé dans le 99<sup>e</sup> de ligne au camp des Alpines (Bouches-du-Rhône).

Les trois bataillons de chasseurs à pied de marche, organisés à Paris, resteront constitués comme ils le sont et seront envoyés :

Le 21<sup>e</sup> bataillon à Alger.

Le 22<sup>e</sup> bataillon à Oran.

Le 23<sup>e</sup> bataillon à Philippeville.

Le bataillon de chasseurs à pied de l'ex-garde et le 21<sup>e</sup> bataillon de marche de chasseurs à pied formé en province, composeront le 24<sup>e</sup> de marche qui se formera au camp des Alpines.

Les neuf autres bataillons de marche des chasseurs à pied, — de 22 à 30 — formés en province, seront également rattachés au camp des Alpines.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Faits Divers.

On ne lira pas sans intérêt la lettre suivante adressée par le général de Colomb à M. de Cathelineau :

« Mon cher général,

» Je ne veux pas quitter l'armée de Bretagne sans vous remercier particulièrement du concours empressé et courtois que j'ai toujours trouvé chez vous. Je n'oublierai jamais les relations que j'ai eues avec vous, et que le licenciement de l'armée, rendu nécessaire par la situation douloureuse de notre pauvre patrie, est venu rompre trop tôt à mon gré.

» Vous avez pris les armes, mon cher général, avec un dévouement et vous les avez portées avec une bravoure qui ont été admirés de tous. Vous avez pu créer un corps auquel vous avez promptement donné de bonnes traditions, et où vous avez conservé les croyances.

» Vous aurez toujours la gloire d'avoir combattu sous le drapeau français, en maintenant la devise : DIEU ET PATRIE ! à une époque où un scepticisme éhonté cherche à enlever tout prestige à ces deux grands mots.

» Je m'honorerais toujours, mon cher général, d'avoir eu un homme tel que vous pour compagnon d'armes.

» Je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments très-affectueux.

« Signé : DE COLOMB. »

— Il est question d'interrompre ou de suspendre à Paris tous les services publics qui ne sont pas exclusivement municipaux. Plusieurs députés proposeraient de couper toutes communications entre Paris et la province et de supprimer les approvisionnements. Ils ont renoncé d'eux-mêmes à leur proposition quand on leur a fait remarquer qu'elle retomberait à peu près uniquement sur la population inoffensive de Paris.

— On se préoccupe beaucoup de l'installation des troupes qui affluent autour de Versailles. Il est question d'établir des baraquements commodes où puissent être logés tous les régiments non encore casernés.

— On lit dans le *Journal de Rennes* :

M. le général de division de Cisseu quitte notre ville, où il venait d'arriver, pour se rendre à Versailles, où l'appelle un ordre du ministre de la guerre, à la disposition duquel il doit se mettre.

M. le général de Place a reçu l'ordre de se rendre à Cherbourg, pour prendre le commandement d'une brigade active dans la division Grandchamp.

— La Commune de Paris a aboli le budget des cultes et a donné à l'église du Panthéon une destination civile.

— La reine de Suède est morte à Stockholm, le 30 mars.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

LE PRÉFET AUX MAIRES.

M. le préfet baron Le Guay vient d'adresser aux maires la lettre suivante :

Monsieur le Maire,

Chargé d'administrer le département de Maine-et-Loire, j'apprécie l'importance de la mission qui m'est confiée, et je m'empresse de vous demander votre concours.

J'arrive avec la volonté ferme de réunir tous les bons citoyens autour du gouvernement que la France s'est donné, de travailler avec eux tous à cette tâche sacrée de défendre l'ordre, de réorganiser le pays, et de lui rendre la prospérité dont il a tant besoin.

Notre premier devoir est de répondre à l'appel qui est fait à notre patriotisme pour former des

bataillons de volontaires destinés à faire respecter partout le principe de la souveraineté nationale. Des instructions vous ont été adressées par mon prédécesseur pour presser cette organisation. Je ne saurais trop vous recommander de vous dévouer à cette œuvre. C'est à vous qu'il appartient d'engager vos concitoyens à s'enrôler dans les rangs de cette armée de l'ordre, et de faire comprendre aux populations, dont vous avez la confiance, qu'en prêtant un appui résolu à l'Assemblée issue de vos suffrages, elles délivreront à la fois la France de l'invasion allemande et du joug des factieux.

Il faut que tous, ouvriers des villes et des campagnes, sachent bien que la reprise des travaux n'est arrêtée que par les actes criminels de ceux auxquels la France, déjà si malheureuse, doit encore ses derniers malheurs.

Déjà l'anarchie est à moitié vaincue par son impuissance elle-même; il n'est plus besoin que d'un dernier effort pour que des tentatives odieuses et insensées, condamnées par le pays tout entier, soient anéanties.

Pour assurer définitivement le salut de la patrie, pour ranimer en elle le souffle de vie, de liberté et de progrès qui fait les grandes nations, unissons-nous tous en un même effort; apportons-y toute notre énergie et toute notre honnêteté; apportons-y la modération qui est la vraie force; apportons-y surtout la foi dans les destinées de la France et dans la grandeur de son avenir.

Agréez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Préfet de Maine-et-Loire,

Baron LÉON LE GUAY.

Un nouveau chien enragé a parcouru notre ville samedi dernier et a fait plusieurs victimes. On cite un jeune homme de Varrains qui aurait été mordu profondément à la jambe, dans le carrefour de Nantilly.

L'administration prend les mesures les plus sévères pour éviter de nouveaux accidents.

M. l'abbé Brunetière, curé de St-Hilaire-St-Florent, vient d'être enlevé à ses paroissiens après une très-courte maladie. Cette mort sera vivement sentie, tant parmi le clergé de l'Anjou que dans cette paroisse, administrée durant de si longues années avec autant de zèle que de dévouement par ce vénérable prêtre.

M. l'abbé Germont vient d'être nommé à la cure du Coudray-Macouard, en remplacement de M. Ratouis, décédé.

M. Duchâstelier, nommé procureur général de la République à Angers, au lieu et place de Guilton aîné, a été installé personnellement devant la Cour samedi soir.

Le général Charette, qui a reçu mission du chef du pouvoir exécutif de réorganiser son régiment de zouaves, est autorisé à recevoir des hommes de la classe de 1871 s'offrant par-devant.

On lit dans l'*Union libérale* :

« On annonce l'apparition à Trélazé de trois délégués de l'*Internationale*. L'autorité, prévenue des démarches faites par ces agitateurs auprès des ouvriers des ardoisières, a pris, nous écrit-on, toutes les mesures nécessaires pour assurer l'ordre. Les ouvriers d'ailleurs semblent peu disposés à prêter l'oreille à ces désorganiseurs brevetés par le Comité central de Paris. »

MM. les chefs de tous les parquets de France sont priés d'adresser au ministère de la justice, à Versailles, les dépêches destinées à la cour de cassation.

M. Flamant, sous-préfet de Châteaubriant, est révoqué.

La sous-préfecture sera provisoirement administrée par M. de la Pigolerie.

M. Lucas de Pelouan, sous-préfet de Paimbœuf, est mis en disponibilité.

M. Bataille, sous-préfet d'Ancenis, a donné sa démission le 18 mars.

Nous trouvons dans le *Journal d'Indre-et-Loire* la nouvelle suivante :

« On annonce que l'Ecole polytechnique se transporte à Tours; le directeur est parti hier soir de Paris.

» Ces informations, qui nous sont données par un journal et des correspondances de Paris, sont confirmées par les renseignements que nous avons recueillis à Tours.

» Ainsi, nous croyons savoir que plusieurs professeurs sont arrivés dans notre ville, et on attend prochainement le 1<sup>er</sup> division de l'Ecole. »

## ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 4 au 31 mars.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.		PORCS.	
		1 <sup>er</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	1 <sup>er</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	1 <sup>er</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	1 <sup>er</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>
BOUCHERS.											
MM.											
1	Remare.	7	»	»	1	2	851	5	233	15	»
2	Tessier (1).	8	41	»	1	»	355	»	1247	6	»
3	Touchet.	5	2	»	3	7	»	36	2	250	24
4	Biémond.	»	»	»	»	»	»	2	»	12	3
5	Vaillant.	»	1	»	1	1	»	10	»	1	8
6	Corbiveau.	2	10	»	5	5	1057	1	85	2	»
7	Laigle (2).	1	2	»	5	1	225	»	732	7	»
8	Prouteau.	4	1	»	»	»	326	»	520	»	»
9	Chalot.	11	1	»	3	4	155	»	148	12	»
10	Pallu (3).	1	2	»	8	6	369	3	522	16	»
—											
CHARCUTIERS.											
MM.											
1	Millerand.	»	»	»	»	»	»	»	120	»	»
2	Baudoin.	»	»	»	»	»	»	»	17	»	»
3	Baudoin-R.	»	»	»	»	»	»	»	710	»	»
4	Brunet.	»	»	»	»	»	»	»	517	»	»
5	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	»	»	11	»
6	Sanson.	»	»	»	»	»	»	»	116	1	»
7	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	410	»	»
8	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	721	»	»
9	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	411	»	»
10	Rousse.	»	»	»	»	»	»	»	110	»	»
11	Raineau.	»	»	»	»	»	»	»	111	»	»

(1) Deux veaux refusés pour défaut de poids.

(2) Cinq veaux refusés pour défaut de poids.

(3) Un veau refusé pour défaut de poids.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Versailles, 4 avril, 2 h. 55 s.

Chef du Pouvoir exécutif à préfets et sous-préfets.

Les opérations de la journée d'hier ont été terminées ce matin avec la plus grande vigueur. Les troupes étaient restées devant la redoute de Châtillon, où des travaux considérables avaient été faits contre les Prussiens.

A cinq heures du matin, la brigade Deroya et la division Pellé étaient en face de ces ouvrages importants. Deux batteries de 12 étaient chargées d'en éteindre le feu. Les troupes, dans leur ardeur, n'ont pas voulu attendre que ces batteries eussent accompli leur tâche. Elles ont enlevé la redoute au pas de course, ont eu quelques blessés et fait 1,500 prisonniers.

Deux généraux improvisés par les révoltés Duval a été tué, et l'autre, appelé Henry, a été fait prisonnier. La cavalerie qui escortait les prisonniers a eu la plus grande peine, à son entrée à Versailles, à les protéger contre l'irritation populaire. Jamais la basse démagogie n'avait offert aux regards affligés des honnêtes gens des visages plus ignobles.

L'armée poursuit sa marche, sur Châtillon et Clamart.

Le brave général Pellé, l'un des meilleurs généraux de l'armée, a été blessé à la cuisse d'un éclat d'obus.

Les troupes réunies aux portes de Marseille, pour y faire cesser la triste parodie de la Commune de Paris, se sont emparées ce matin de la gare du chemin de fer et sont en marche vers la Préfecture.

A THIERS.

La plus grande consternation règne dans Paris, tous les magasins sont fermés; les gardes nationaux du Comité montent dans les maisons, visitent tous les étages, et forcent tous les hommes valides à les suivre pour grossir l'armée des combattants de la Commune.

Flourens a été tué dans la lutte.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

(1) On sait que la « Commune » a fait distribuer à ses fidèles des uniformes de l'armée, dans l'espoir de tromper nos braves soldats.